Image not found or type unknown

Héritage en provenance du Laos

Par **LVG2000**, le **08/04/2016** à **23:24**

Bonjour,
j'ai hérité d'une belle somme d'argent d'un oncle laotien, l'argent est sur un compte à mon nom au laos.
Si je transfert cet argent en france, devrais-je payer un impôt sur les droits de succession?
Je suis naturalisé français et réside en france depuis 8 ans.
Je n'ai pas encore trouvé si le laos a signé une convention avec la france en droit de succession internationale.
Merci de m'éclairer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés